

# AGENT DE CULTURE LEGUMIERES SOUS SERRES H/F

Autres dénominations : Agent de production légumère sous-abri, Agent de culture spécialisée sous abri, Agent maraîcher serriste

**Filières liées :** [Agriculture biologique](#) [Horticulture](#)

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/agent-de-culture-legumieres-sous-serres-hf>

# Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Produire, fabriquer    Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain

Fournitures, machines et matériels agricoles, nouvelles technologies

Végétaux, cultures, céréales, plantes, fleurs, fruits, légumes, vignes

L'agent serriste participe aux travaux de cultures, variables selon les légumes produits :

- Il déracine les anciennes plantations, en ramasse les déchets et les brûle éventuellement.
- Il prépare les supports de cultures (pains de laine de roche).
- Il réalise les semis ou réceptionne les jeunes plants et les met en terre.
- Il intervient sur le développement de la plante : fixation des plantes en hauteur sur les fils du « bilboquet » (système de réglage du niveau des fils), effeuillage, retrait des gourmands (excroissances)...
- Il observe l'état des cultures afin de repérer d'éventuelles anomalies comme la présence d'une maladie, d'un parasite, une carence ou un excès nutritif...
- Il épand les traitements phytosanitaires, à l'aide d'un atomiseur ou d'un pulvérisateur.

Il récolte les produits des cultures, les lave, les trie, les passe à la calibreuse, les conditionne et prépare éventuellement les commandes.

L'agent serriste peut être amené à utiliser et à entretenir les différents équipements de climatisation, d'irrigation et de fertilisation :

- Il pose un film plastifié au sol et remplace les polystyrènes de soutien des pains de laine de roche afin d'éviter tout contact avec la terre.
- Il installe les tuyaux des systèmes de chauffage et d'irrigation, ainsi que les goutteurs.
- Il relève éventuellement les résultats des appareils de contrôle des conditions d'ambiance.
- Selon ses compétences, il règle quotidiennement le chauffage, l'aération et l'éclairage des serres en fonction des besoins des plantes et des consignes de son supérieur.
- Il veille au bon fonctionnement des divers éléments des équipements : pompes, vannes, ouverture /fermeture des écrans d'ombrage ou des écrans thermiques...
- Il assure la maintenance des abris : graissage de la crémaillère, blanchiment, changement de vitre, pose de joint...
- Il désinfecte régulièrement les serres et leurs équipements, savonne et rince les toitures, change les plastiques ou les verres si besoin.

## Conditions d'exercice

L'agent serriste travaille exclusivement sous abri. Ces derniers sont généralement des serres permanentes, en verre ou en plastique, ou plus rarement des tunnels provisoires plastifiés.

Intégré à une équipe, il exerce ses activités sous l'autorité directe de l'exploitant, ou sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou d'un chef de culture.

Ses activités varient selon le cycle végétatif des productions en place.

# Compétences et qualités

L'agent serriste connaît le développement des plantes sous abri.

Son sens de l'observation lui permet de détecter tout problème dans les cultures et sa sociabilité lui permet de s'intégrer dans une équipe. Enfin, il apprécie le travail physique.

# Perspectives d'évolutions

L'agent serriste, au fur et à mesure de l'acquisition de ses connaissances, accèdera à davantage de responsabilités sur des tâches précises. S'il dispose d'une expérience de l'encadrement de personnel saisonnier, il pourra évoluer vers un poste de chef d'équipe.

Par la suite, avec des compétences avérées et un perfectionnement en techniques culturales, il pourra devenir chef de culture.

S'il est à même de gérer les orientations culturales, et s'il complète sa formation en économie et en gestion, il aura alors la capacité de s'installer en tant que chef d'exploitation de cultures légumières.

# En savoir plus

**Consulter** : la fiche ROME n° A1414 de Pôle emploi - [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

**Contact** : Les producteurs de légumes de France - [www.legumesdefrance.fr](http://www.legumesdefrance.fr)

Fiche présentée par



---

Pour tout complément d'information, contactez : [contact@agrorientation.com](mailto:contact@agrorientation.com)